



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 81541

## Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation particulièrement inquiétante dans laquelle se trouvent les habitants de l'est de la République démocratique du Congo. En effet, depuis plus de vingt ans, ces populations, spécialement celles des provinces du nord et sud Kivu, sont victimes de guerres et d'insécurité. En 2010, le bilan des victimes était chiffré à 6 millions de morts sur l'ensemble du territoire national. Et la série continue, spécialement dans les territoires de l'est. Étranglement de la population sur le plan économique, enlèvements contre rançon et massacres sont malheureusement le quotidien de ces populations. À titre d'exemple, les organisations de la société civile ont ainsi enregistré des massacres de plus de 419 personnes à Beni ville et territoire, entre octobre 2014 et mai 2015, et ce, dans une indifférence généralisée plus qu'inquiétante. Les violences ont aujourd'hui atteint une intensité intenable, tant par leur nombre que par leur cruauté : ce sont des véritables actes génocidaires, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Dans ce contexte, les jeunes désœuvrés, sans avenir, deviennent la proie facile pour le recrutement de groupes armés, y compris ceux gagnés au fondamentalisme religieux. Dans le massif du Rewenzori, des groupuscules forment dès à présent des recrues djihadistes, qu'ils entraînent ensuite au terrorisme international. Aussi, face à ce drame humain, il souhaiterait connaître la politique suivie par le Gouvernement et les initiatives qu'il compte prendre à ce sujet, notamment auprès de l'État congolais afin qu'il mette tous les moyens en œuvre pour mettre fin au désordre actuel, comme il a pu le faire dans d'autres provinces du pays, mais aussi auprès de la communauté internationale, afin que la MONUSCO, présente depuis 15 ans dans le pays, puisse efficacement contribuer au rétablissement de la paix dans cette région qui n'a que trop souffert.

## Texte de la réponse

La France suit avec attention la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Au Conseil de sécurité des Nations unies, elle s'est engagée pour défendre l'intégrité territoriale de la RDC, notamment en proposant en 2013 la création d'une brigade d'intervention au sein de la MONUSCO. L'appui fourni par cette force à l'armée congolaise a contribué à la défaite de la rébellion M23, qui marque un pas important vers la stabilisation des provinces du nord et du sud Kivu. Ces provinces restent cependant en proie à divers groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda et l'ADF-NALU. Ces derniers sont particulièrement actifs dans la région de Béni, où des attaques ont fait plus de 400 morts depuis octobre 2014. La France a condamné ces violences, plaidant au Conseil de sécurité pour que la MONUSCO s'engage davantage dans la lutte contre ces groupes armés, principe qui a été entériné dans la résolution 2211, adoptée le 26 mars 2015 à l'initiative de la France. A titre bilatéral et avec ses partenaires européens, la France poursuit son appui à la reconstruction de l'Etat, au rétablissement de son autorité et à la reprise du développement économique dans les territoires repris sur les groupes armés.

## Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

**Circonscription** : Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 81541

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [16 juin 2015](#), page 4411

**Réponse publiée au JO le** : [14 juillet 2015](#), page 5399